



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Présentation de la nouvelle secrétaire du Conseil général
3. Présentation des travailleurs sociaux de rue et informations sur leurs débuts d'activité
4. Approbation du procès-verbal des 10 et 11 décembre 2018
5. Règlement sur le droit de cité communal
 - 5.1 Présentation et discussion
 - 5.2 Votation
6. Règlement d'organisation de la commission des naturalisations
 - 6.1 Présentation et discussion
 - 6.2 Votation
7. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
 - 7.1 Présentation et discussion
 - 7.2 Votation
8. Statuts Association des communes de la Veveyse (ACV)
 - 8.1 Principe et statuts
 - 8.2 Présentation
 - 8.3 Approbation
9. Communications du Conseil communal
10. Divers



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

M. Jean-François Tornare, Président du Conseil général (ci-après CG), salue les membres présents du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, l'administrateur communal, le caissier communal, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Présents : 26

Excusés : MM Cyril Grandjean et Norbert Gabriel

Arrivée tardive : M. Nicolas Duc

Absent : M. Olivier Grau

Les sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée par e-mail à chaque Conseiller général en date du 20 mars 2019. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

M. Michel Savoy, Syndic, informe que lors de la séance du CC du 1^{er} avril 2019, il a été décidé de proposer au CG de repousser le point 9 de l'ordre du jour concernant le crédit relatif aux honoraires des architectes de la Maison pour tous. Le CG sera informé ultérieurement de la date de la séance qui sera consacrée à la demande de crédit.

M. Jean-François Tornare, Président du CG, propose de voter sur cette demande de modification de l'ordre du jour.

Le Conseil général accepte, à la majorité, la modification de l'ordre du jour.

2. Présentation de la nouvelle secrétaire du Conseil général

M. Jean-François Tornare présente Mme Catherine Fazan, nouvelle secrétaire du CG (qui succède à Mme Françoise Jolivet suite à sa nomination au CC). Il précise que Mme Catherine Fazan possède les qualités et la formation nécessaires à ce poste, qu'elle est domiciliée aux Paccots et maman au foyer d'un petit garçon de 17 mois. Assermentée depuis le 1^{er} avril 2019, elle a commencé ses activités le 18 février dernier. M. Jean-François Tornare lui souhaite plein succès pour ce nouveau défi.

3. Présentation des travailleurs sociaux de rue et informations sur leurs débuts d'activité

M. Laurent Menoud souhaite la bienvenue et passe la parole à MM. Adrien Oesch et Julien Hornecker, respectivement Responsable de secteur et travailleur social de rue à l'association REPER. M. Adrien Oesch remercie le CG de lui accorder un moment pour communiquer quelques informations. Il informe qu'il a réalisé un mandat (photographie sociale) entre mai et juillet 2018, allant à la rencontre aussi bien des jeunes présents sur l'espace public que des acteurs concernés par cette thématique (incivilités), afin de brosser un tableau le plus complet possible de la situation. Cette démarche lui a permis d'identifier les dynamiques et les problématiques propres à ce public-cible et les besoins liés. Il relève que l'intervention en structure villageoise n'est pas évidente. Grâce à cette démarche informelle, il a créé une relation avec les jeunes afin qu'ils puissent réfléchir aux conséquences de leurs comportements sur eux-mêmes et sur les autres. Un accompagnement a également été sollicité par des familles.

M. Julien Hornecker se présente. Il a été engagé le 1^{er} février 2019 en tant que travailleur social de rue à Attalens avec un taux d'occupation de 50% (présence du mercredi au vendredi). Son bureau se trouve dans l'ancien atelier de couture. Il a travaillé durant 10 ans pour la Fondation de Serix à Palézieux-Village. Agé de 38 ans, d'origine française, papa de 4 enfants.

Il explique qu'il a pour mission principale à Attalens, d'aller à la rencontre des jeunes aux endroits où ils se



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

réunissent. Le but étant de discuter avec eux. Il a également rencontré le voisinage directement concerné par les nuisances liées aux incivilités. Les sujets principaux de discussion avec les jeunes concernent la consommation d'alcool ou de cannabis. Il a déjà effectué une vingtaine de permanences et dit avoir rencontré 220 jeunes qui lui ont réservé un bon accueil. Il relève que certains d'entre eux sont bien éduqués et d'autres davantage sur la défensive. Il a également rencontré certains commerçants et des parents. M. Julien Hornecker remercie l'assemblée de l'attention portée à son discours.

M. Robert Savoy demande à M. Julien Hornecker ce qui a motivé une présence du mercredi au vendredi et non pas, par exemple, du jeudi au samedi.

M. Julien Hornecker explique qu'il est ouvert à travailler sur le week-end si cela s'avère nécessaire.

M. Robert Savoy demande des explications complémentaires sur son rayon d'action.

M. Julien Hornecker explique qu'il a traversé le village d'un bout à l'autre, qu'il s'est également rendu sur Tatroz et Bossonnens. Grâce à des contacts, il a réussi à se renseigner sur les endroits-clés pour rencontrer ces jeunes.

M. Julien Hornecker explique l'enjeu du travailleur de rue, de savoir où les jeunes se réunissent, de pouvoir suivre l'évolution de leurs regroupements (cela dépend également de la saison). Il a eu de la facilité à trouver les endroits de réunion et savoir quels jours et à quelles heures ils se rencontrent. Il explique aussi qu'il est bien clair que son but n'est pas de finir ses journées à 17h, car c'est manifestement un défi quotidien et de taille.

M. Sébastien Beaud demande d'expliquer la « semaine type » du travailleur social de rue, en fonction des événements, des actions qui sont entreprises.

M. Julien Hornecker répond qu'il est également venu le samedi et dimanche. Il n'a pas rencontré de jeunes pendant le temps scolaire, mais plutôt le week-end. Il a remarqué que les parents ne sont parfois pas présents à certaines heures. Il a également trouvé des groupes de jeunes qui viennent de villages voisins et ce principalement le mercredi et le vendredi. Il a également pu bénéficier de la salle de gym durant 2 dimanches. De plus, il a pris contact avec différentes personnes professionnelles, dont l'accueil extrascolaire. Il a également été contacté par des parents qui s'inquiètent de la relation de leurs enfants avec d'autres. Il précise que son travail est confidentiel et que le lien tissé, basé sur la confiance, est primordial.

M. Adrien Oesch précise que le plus important est la prise de conscience par les jeunes des conséquences de leurs actions plutôt que la sanction.

M. Sébastien Beaud demande quelle procédure est mise en œuvre afin de rentrer en contact avec ces jeunes.

M. Julien Hornecker répond que le bureau est utile pour effectuer un accompagnement, faire un entretien avec les jeunes ou simplement comme « point de rencontre ». Il y a eu un bon début d'immersion et d'observations. Il estime que le lien a déjà été créé et cherche dorénavant à le renforcer, notamment en mettant en place des projets.

M. Dominique Beaud demande l'âge des jeunes rencontrés par M. Julien Hornecker.

M. Julien Hornecker explique que ces jeunes sont principalement âgés de 13 à 18 ans, mais il a également rencontré des personnes de 30 à 35 ans. Il énumère les endroits dans lesquels ils se réunissent, à savoir principalement près de la cabane, le préau de l'école et la buvette du FC.

M. Robert Savoy demande par quel biais les jeunes contactent le travailleur de rue.

M. Julien Hornecker répond qu'ils sont contactés par le biais son point de rencontre, par son réseau de connaissances et également par le bouche-à-oreille.

M. Robert Savoy propose de mettre éventuellement sur le site internet de la commune le numéro de téléphone du travailleur social.

M. Reiner Sutter demande s'il est possible que le travailleur social passe le samedi soir jusqu'à minuit.

Selon MM. Julien Hornecker et Adrien Oesch, il est tout à fait envisageable d'effectuer des passages du samedi soir à minuit car il y a une concentration de jeunes plus importante à cette heure-là qu'à d'autres moments.



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

M. Jean-François Tornare remercie les intervenants pour leurs explications.

4. Approbation du procès-verbal des 10 et 11 décembre 2018

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. M. Jean-François Tornare le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal des 10 et 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Règlement sur le droit de cité communal

5.1 Présentation et discussion

M. Laurent Menoud explique la dynamique de cette mise à jour. Concernant l'article 6 (préavis de la Commission communale pour les naturalisations) pour les personnes étrangères quant à l'abandon de l'obligation d'auditionner, la Commission a décidé de conserver cette possibilité. Ainsi, les personnes qui présenteront des demandes de naturalisation seront toujours auditionnées. Pour l'article 2 (conditions pour les personnes confédérées et fribourgeoises), les personnes devront être domiciliées dans la commune depuis au moins 2 voire 3 ans.

M. Robert Savoy aurait trouvé utile d'avoir ces explications jointes au règlement du droit de cité communal.

M. Le Président clôt la discussion.

5.2 Votation

Le Règlement sur le droit de cité communal est adopté à l'unanimité.

6. Règlement d'organisation de la commission des naturalisations

6.1 Présentation et discussion

M. Laurent Menoud précise que les modifications effectuées sur le texte ont été surlignées en jaune. Il mentionne également que le secrétariat peut, cas échéant, être organisé « à l'externe ».

M. Le Président clôt la discussion.

6.2 Votation

Le Règlement d'organisation de la commission des naturalisations de la Commune d'Attalens est adopté à l'unanimité.

7. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

7.1 Présentation et discussion

M. André Blunski, Vice-Syndic, explique que le Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a été approuvé par la Direction de la santé le 23 juin 1999. Conformément à une jurisprudence rendue par le Tribunal fédéral, l'aide financière de la Commune ne peut pas être limitée aux seules prestations fournies par le service dentaire scolaire, mais également étendue aux soins effectués par le médecin-dentiste privé. Dans un arrêt du 28 novembre 2002, la première Cour administrative du canton de Fribourg a notamment déclaré ce qui suit : « le libre choix du médecin-dentiste n'empêche pas la Commune de contrôler ses finances. Une Commune détermine dans un règlement les conditions par lesquelles les parents, dans une situation économique modeste, ont droit à l'aide financière, ainsi que le montant des modalités du versement de celles-ci. Par conséquent, cette disposition permet de fixer les conditions par rapport aux revenus des parents, en excluant entre autres, les traitements orthodontiques, ainsi que les limites des prestations de son aide financière.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2016, la Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la Loi sur la médecine dentaire scolaire. Par conséquent, l'adoption d'un nouveau règlement est



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

nécessaire. Il faut savoir que les participations communales sont très modestes, puisque pour 2018 ce sont CHF 1'921.80 et pour 2017 CHF 2'198.- qui ont été versés aux parents. Avec la nouvelle loi, le montant serait de CHF 4'800.-. En date du 14 mars 2019, un avis de l'autorité publique pour un préavis favorable a été reçu.

M. Didier Sauter, Président de la Commission financière, explique que même si ce règlement a un impact financier très limité, il est nécessaire que la Commission financière donne son préavis. Celui-ci est favorable. La commission précitée recommande à l'administration de bien vouloir mettre en place un processus permettant de vérifier si le remboursement des frais est déjà couvert par une assurance.

7.2 Votation

Le Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires de la Commune d'Attalens est adopté à l'unanimité.

8. Statuts Associations des communes de la Veveyse (ACV)

8.1 Principes et statuts

M. Michel Savoy, Syndic, présente les statuts ayant déjà été acceptés en décembre 2018.

8.2 Présentation

M. Michel Savoy, Syndic, précise que l'automne passé, huit communes de notre district ont soumis les nouveaux statuts de l'ACV à l'approbation de leur législatif. Six d'entre elles les ont acceptés à une forte majorité et deux les ont refusés. En raison d'un calendrier très chargé, le Conseil général de Châtel-Saint-Denis a reporté l'objet au printemps de cette année. La majorité qui s'est exprimée jusqu'à maintenant ne suffit pas. Pour sa reconnaissance et son entrée en vigueur, l'association des communes de la Veveyse a besoin de l'adhésion impérative de toutes les communes. Aussi, le Groupe de travail en charge de ce projet, avec le soutien unanime de la Conférence des Syndics, a décidé de modifier les statuts pour soumettre aux communes une nouvelle version qui tient compte des écueils enregistrés auprès des plus réticentes. Il présente cette nouvelle variante avec l'espoir qu'elle soit acceptée dans toutes les communes de la Veveyse.

Il rappelle un élément très important, à savoir qu'avec l'entrée en vigueur des modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la réalisation, dans un délai de trois ans, d'un Plan Directeur Régional est obligatoire. Seule une région légalement constituée en association de communes est reconnue compétente pour une telle réalisation. Toutes les communes qui ne remplissent pas ces critères verront leur plan d'aménagement local figé. Avec les statuts révisés de l'ACV, toutes les communes du district pourront participer activement à la nouvelle politique d'aménagement.

Par ailleurs, il précise d'une part que le Fonds (prévu dans la 1^{ère} version) cède sa place à des contributions financières (recourir à l'emprunt après l'acceptation d'un projet) et d'autre part que la limite de l'endettement a été réduite à CHF 10 millions (en lieu et place des CHF 20 millions de la 1^{ère} version des statuts). Si son dépassement s'avère un jour nécessaire, il passera par une modification des statuts soumise à toutes les communes.

M. le Président passe la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

Ce dernier informe que la Commission des finances estime que la limite d'endettement fixée à CHF 10 millions est plus adaptée que les 20 millions présentés dans la version précédente. Une éventuelle dette devrait être remboursée par les communes en cas de dissolution ou sortie de l'association. Cette répartition serait effectuée sur la base de la clé de répartition veveysanne, donc 19.06% pour la Commune, soit au maximum CHF 1.9 million. Il rappelle que les frais financiers, notamment les amortissements, liés aux investissements sont également alloués selon cette clé. Le risque financier pour la Commune d'Attalens est donc présent et mérite d'être signalé. La Commission financière note que la Commune d'Attalens aura des délégués à l'Assemblée des délégués. Ces derniers auront la responsabilité de veiller à ce que les investissements soient adéquats.

M. Georges Emonet regrette que la Commune de Châtel-St-Denis, chef-lieu, ne se mette pas assez en avant. Il estime important de le signaler.



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

M. Vincent Grognuz demande s'il y aura des Conseillers généraux à l'assemblée des délégués.

M. Michel Savoy, Syndic, confirme qu'il y aura des conseillers généraux et 3 membres de la Commission financière.

M. Reiner Sutter demande si l'acceptation des statuts permettrait aussi de participer aux coûts d'exploitation.

M. Michel Savoy, Syndic, explique que les statuts permettent de financer ou de co-financer en partenariat, tout objet qui concerne le district. Il a présenté le cas de figure de la piscine de Châtel. C'est un sujet dont il faudra discuter.

8.3 Approbation

Les statuts de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) sont approuvés par 26 voix pour et une abstention.

9. Communications du Conseil communal

M. Guillaume Savoy revient sur la question de M. Robert Savoy concernant la protection du sol de la salle de gym du Baobab. Le Conseil communal relève que cette question revient à intervalles réguliers lors de manifestations et reconnaît que la pose des tapis de protection est fastidieuse et nécessite beaucoup de temps. Néanmoins, il ne souhaite pas retirer cette condition d'utilisation pour l'instant.

En effet, les utilisateurs comparent souvent le Baobab avec la salle de gym de Bossonnens, remarquant qu'il n'est pas nécessaire d'y mettre des protections. Toutefois, le responsable de la conciergerie confirme qu'il ne s'agit pas du même type de sol (la différence se trouve dans la composition de la structure sous le revêtement).

Selon l'entreprise RealSport, fournisseur pour la salle de gym du Baobab, tous les revêtements sont adaptés à une utilisation pour des manifestations. Toutefois, le sol n'est pas adapté pour y déverser des matières chaudes (bouillons, huiles, sauces, etc.) ni des boissons. Le fait de protéger le sol lors de banquets, repas ou apéritifs augmente par conséquent la durée de vie du matériau. C'est pourquoi le Conseil communal propose de tenter de trouver un système plus simple et plus rapide pour la protection du sol du Baobab dans le cadre de l'élaboration du budget 2020.

M. Philippe Alibert informe que, dans le cadre de la Commission de l'énergie et du développement durable, il est prévu, en mai 2019, la 2^{ème} édition de Repair Café. Attalens participera également à cette manifestation, ainsi que les villages de Bossonnens et de Granges. Il y aura une mise en place de différents ateliers de réparation pour l'électroménager, le matériel de jardin, la couture et diverses activités pour redonner vie à des appareils défectueux. Cette manifestation se déroulera dans les locaux de la voirie de Bossonnens. M. Philippe Alibert recherche des personnes aptes à fournir ces prestations bénévoles.

M. Philippe Alibert parle également de la Journée Coup de balai qui est planifiée le jeudi 11 avril 2019. Cette année, cette manifestation sera organisée par le cercle scolaire sur l'initiative du Conseil d'Etat. Tous les enfants accompagnés des enseignants vont parcourir les territoires de Granges, Tatroz et Attalens, ce qui représente 800 petites mains qui prendront soin de leur environnement dans la joie et la bonne humeur.

M. Philippe Alibert précise que le 12 mars 2019, la Commune a reçu la validation du renouvellement du label Cité de l'énergie. Il précise que le barème a augmenté de 66 à 72 points, ce qui confirme le choix de la Commune dans le domaine du développement durable. La remise officielle de ce label aura lieu le 31 août 2019.

10. Divers

M. Georges Emonet demande si la Commune sera prête pour l'inauguration de la place du village.

M. Guillaume Savoy rappelle que celle-ci est prévue pour fin août. Il précise que des éléments de la fontaine sont actuellement en fabrication et qu'il y aura sans doute quelques semaines de retard, mais le planning « global » sera respecté.



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

M. Roland Dumoulin remarque qu'il y a des infiltrations dans les abris lors des jours de pluie.

M. Guillaume Savoy répond que le problème d'étanchéité sera réglé, car ce sujet a été discuté plusieurs fois en séances de chantier.

M. Robert Savoy indique qu'en raison des ouvertures sur les côtés des arrêts de bus, le vent les traverse.

M. Dick Perroud observe que le banc sis dans l'abribus est un peu petit et surtout bas. Il estime que la grandeur des bancs est peut-être à revoir.

M. Guillaume Savoy répond que suivant le côté du banc, celui-ci est effectivement un peu bas. Il faudrait le rehausser avec du bois. Ce sujet a été débattu lors des séances de chantier.

M. Didier Sauteur souhaite reprendre un thème abordé lors de la séance d'information sur la fusion des cercles scolaires, à savoir les transports scolaires. Les TPF calculent les places debout comme des places dans les bus. Il demande au Conseil Communal de veiller à ce que chaque enfant puisse avoir une place assise.

M. André Blunski répond que différents paramètres ont été pris en considération par le Groupe de travail chargé de cette étude et précise que la variante qui a été choisie pour la rentrée scolaire 2019-2020 a été considérée comme la plus optimale. Il y aura 48 enfants qui se déplaceront de Tatroz à Attalens avec un bus de 12 mètres avec une capacité de 70 places, dont 40 places assises, ce qui engendre un risque potentiel que 8 enfants seraient susceptibles d'effectuer ce trajet debout durant 12 minutes. Il relève que les TPF accordent une importance toute particulière à la sécurité des enfants transportés et respectent rigoureusement les normes légales, ainsi que les règles de sécurité du transport scolaire. De plus, un « service d'assistance » sera mis en place les premiers jours par les TPF, ceci afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces transports.

M. Didier Sauteur espère qu'il n'y aura pas d'accidents.

M. Reynald Emonet appuie les dires de M. Didier Sauteur.

M. André Blunski explique qu'effectivement les parents sont inquiets de ce qu'il peut arriver à leurs enfants, il cite la ville de Fribourg comme exemple. Il explique qu'avant chaque mise en service, tout le monde est inquiet et précise que les enfants ont une grande capacité d'adaptation.

M. Reynald Emonet n'est pas d'accord avec ce discours.

M. Jean-François Tornare prend acte et une réponse sera apportée lors du prochain Conseil général.

Mme Sophie Deillon indique que les automobilistes se parquent sur les trottoirs, l'autorité devrait mettre des garde-fous pour éviter ce genre de stationnements sauvages sur cette place.

M. Laurent Menoud dit que ce malheureux constat a déjà été fait. Cas échéant, ces situations peuvent être dénoncées à la police. Par ailleurs, il précise qu'il est prévu de solliciter prochainement une dérogation de compétences d'infliger les amendes d'ordre au Canton, afin de permettre le contrôle du stationnement sur le territoire communal via une entreprise de sécurité privée. Avec l'introduction de ces futurs contrôles, il est prévu, dans un premier temps, une période d'information (via des avertissements), avant de passer à la phase « répression ».

M. Dominique Beaud indique que la construction de la place du centre-village engendrera une perte d'environ 20 places de stationnement. Il constate également que des voitures sont parquées anarchiquement dans cette zone. M. Dominique Beaud demande si des contrôles sont effectués.

M. Laurent Menoud informe que des contrôles se feront dans les quartiers, ainsi que dans les différents parkings communaux. Il précise que la police intervient déjà concernant les problèmes de stationnement hors-cases.

M. Laurent Menoud prend la parole en tant que Président de l'Atelier jeunesse pour évoquer la campagne **engage.ch**. Cette dernière a pour objectif de permettre à tous les jeunes âgés de 14 à 25 ans de déposer leurs souhaits et idées novatrices pour la politique suisse sur la plate-forme www.engage.ch. Il ajoute qu'il y aura, le 9 mai 2019, une soirée d'échanges avec les jeunes. C'est une initiative veveysane soutenue par toutes les communes.

M. Robert Savoy demande la date de début des travaux concernant le Colombarium.



CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

M. Laurent Menoud répond que celle-ci est prévue dans le courant du mois de mai 2019.

M. Georges Emonet fait une proposition pour le dépôt technique pour les bennes à Tatroz. Il conviendrait d'obturer la porte principale et d'ouvrir sur le côté pour la sortie des containers afin d'y mettre une barrière définitive sur le bord de la route, car cela représente un danger pour les enfants au vu de la route qui se trouve derrière le bâtiment.

M. Pierre-Alain Perroud prend note de la proposition de M. Georges Emonet.

M. Pierre-Alain Perroud demande si le bâtiment est protégé.

M. Michel Savoy, Syndic indique que le bâtiment n'est pas protégé.

M. Reiner Sutter remercie pour les nouveaux panneaux à la déchèterie.

M. Jean-François Tornare relate son parcours durant cette année de présidence du Conseil Général. Voici venu le temps pour lui, comme le fait chaque Président depuis 61 ans, de passer la main à la nouvelle Présidente, Madame Béatrice Perroud. Ces douze mois de présidence lui ont permis d'explorer de nouvelles facettes de la Commune qui l'a vu grandir. Il a suivi 83 séances de Commission, travaillé sur des projets nécessitant beaucoup de ressources. Des projets tels que Valtraloc ou encore les changements du centre du village. Il profite pour préciser que cette fonction est ingrate. En effet, il pensait connaître, en tant que 1^{er} citoyen, tous les aspects de la vie de la Commune. Il s'était trompé car il en a appris tous les jours. Maintenant qu'il est parfaitement au fait, à l'aise dans ses dossiers et rôlé, il doit rendre le flambeau.

M. Jean-François Tornare indique qu'avant de tirer sa révérence, il voudrait remercier tous les membres du CG pour ce qu'ils ont accompli. Ils ont mis du cœur à l'ouvrage et il leur souhaite de continuer à s'investir ainsi pour le bien public. Il remercie également les Conseillers communaux pour leur dévotion envers la Commune. Il remercie également M. Guillaume Savoy pour le travail accompli sur la place du village, avec l'étroite collaboration du service technique. Il remercie aussi M. Pierre-Alain Perroud, une fois encore avec le concours du service technique, pour le travail effectué sur la route cantonale (Valtraloc). Il tient à remercier aussi MM. Guillaume Savoy et Laurent Menoud. Ils ont assidûment collaboré avec le service technique pour faire de la « Maison pour tous » une réalité. Il indique avoir eu beaucoup de plaisir à travailler sur ces projets. Il rappelle que les citoyens comptent sur les élus pour l'avenir. Il s'agit donc d'être au plus proche d'eux pour comprendre les besoins afin de faire évoluer et grandir cette belle Commune. Il profite de l'occasion pour remercier chacun de la confiance qui lui a été témoignée tout au long de cette année de présidence. M. Jean-François Tornare indique qu'il est temps pour lui de « passer la cloche », comme il se doit, à Mme Béatrice Perroud avec ses remerciements.

M. Michel Savoy, Syndic, souhaite plein succès à Mme Catherine Fazan dans sa nouvelle fonction et remercie, au nom du CC, le Président du CG M. Jean-François Tornare pour son mandat.

M. le Président clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 20h45.

La Secrétaire


C. Fazan



Le Président


J.-F. Tornare